

ACTIONS FAVORISANT LA PARENTALITÉ

OBEROÙ A AESA AR GERENTELEZH

BÉNÉFICIAIRES

- Communes, structures intercommunales, associations.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

- Création de lieux d'accueil enfants/parents ;
- Activités d'éveil pour enfants de - 6 ans.

MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

- Pour la création de lieux d'accueil ou d'activités d'éveil, participation financière égale à 30 % des dépenses TTC engagées, dans la limite d'un plafond de 3 000 € ;
- Pour l'extension de lieux d'accueil ou d'activités d'éveil, participation financière égale à 30 % des dépenses TTC engagées, dans la limite d'un plafond de 1 500 €.

PIÈCES À FOURNIR

- Lettre de demande de subvention ;
- Dossier détaillant le projet : porteur, gestionnaire, budget prévisionnel, autres financements sollicités.

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Président du Conseil départemental du Morbihan
Direction générale adjointe solidarités
Direction de l'enfance et de la famille
Direction adjointe de la protection maternelle et infantile
64 rue Anita Conti – CS 20514 – 56035 Vannes Cedex
Tél. : 02 97 54 78 35